

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2018 VOTÉS LE 29/03/2018

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2018

1/ Données synthétiques 2017 sur la situation financière de la commune

La population totale (population municipale + comptés à part) de Bellechaume :

2015	2016	2017	2018
453 hab	444 hab	440 hab	441 hab

source INSEE

L'analyse des ratios de Bellechaume :

La population DGF de Bellechaume :

2015	2016	2017
490 hab	482 hab	478 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

Commune

2015	2016	2017
602 €	650 €	535€

Eau / assainissement

2015	2016	2017
66 €	125 €	102€

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

Commune

2015	2016	2017
661 €	719 €	720€

Eau / assainissement

2015	2016	2017
202 €	222 €	189€

Ces 2 tableaux montrent que pour les 2 budgets, les recettes couvrent largement les dépenses, et que cette gestion maîtrisée des dépenses est une pratique durable pour la commune. Pour la première année depuis 2013, le budget de la commune n'a pas « aidé » par une subvention exceptionnelle son budget annexe, Eau/assainissement, ce qui explique la baisse des recettes de ce budget uniquement alimentées désormais par la facturation du service.

③ [Produit des impositions directes / population :](#)

2015	2016	2017
280 €	294 €	298 €

	Bases effectives 2015	% évolution	Bases effectives 2016	% évolution	Bases prévisionnelles 2017	% évolution
Taxe habitation	387 262	+ 1,30 %	384 139	-0,8%	391 000	+1,78%
Taxe foncière bâtie	237 031	+ 0,86 %	238 241	-0,51%	235 700	-1,06%
Taxe foncière non bâtie	34 938	+ 0,89 %	35 286	+0,99%	35 400	+0,32%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	14 496	+11,80 %	12 333	+14,92%	9000	-27,02%

Taux d'imposition 2017 :

- Taxe d'habitation : 17.48%
- Taxe foncière bâti : 13.36%
- Taxe foncière non bâtie : 36.31%
- Cotisation foncière des entreprises : 18.18%

En 2018, ces taux seront abaissés de 10% de manière à compenser la hausse des taux intercommunaux ces deux dernières années et ainsi alléger la pression fiscale locale exercée sur les contribuables de la commune.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2017 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal de Bellechaume et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux) **est de 69,73 %**, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée.

Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

⑤ [Dépenses d'équipement brut / population :](#)

Commune

2015	2016	2017
26 €	53€	342 €

Eau / assainissement

2015	2016	2017
4 865 €	756 €	42 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable. Le pic de 2015 du budget Eau/assainissement s'explique par la construction d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration neufs, tandis que la hausse de ce ratio en 2017 pour le budget principal (commune) correspond aux travaux d'aménagement de la salle des fêtes (remplacement du mode de chauffage, mise aux normes accessibilité handicapés des toilettes, création d'une nouvelle entrée et d'un vestiaire).

⑥ [Encours de la dette/population :](#)

Commune

2015	2016	2017
29 €	0	188€

Eau/assainissement

2015	2016	2017
4 045 €	4 399 €	2 877€

L'encours de la dette représente le montant du capital restant dû aux banques à la fin de chaque fin d'année.

EAU / ASSAINISSEMENT : 2 emprunts et 1 avance de l'Agence de l'eau

- 1 emprunt de 1 000 000 € sur 40 ans à taux indexé sur le livret A à la caisse des dépôts redescendu à 1,75%
- 1 emprunt court terme de 610 000 € sur 24 mois à taux fixe de 1,58% dont l'échéance est le 26/03/2017
- 1 emprunt court terme de 300 000 € sur 12 mois à taux fixe de 0,55% dont l'échéance est le 01/04/2018
- 1 avance de 369 071 € à rembourser à l'Agence de l'eau à un taux zéro

Concernant le budget eau/assainissement, 2 emprunts ont été contractés en 2015 pour un montant total de 1 610 000 € pour le financement des travaux d'assainissement. En 2017, 610 000 € (emprunt court terme) ont été remboursés, tandis qu'un nouvel emprunt court terme de 300 000 € a été contracté pour financer les travaux de branchement à l'assainissement en domaine privé réalisés pour les propriétaires sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	325 000.00	17 505.00	342 505.00	1 268 750.00
2019	25 000.00	16 245.34	41 245.34	943 750.00
2020	25 000.00	15 810.68	40 810.68	918 750.00
2021	25 000.00	15 376.02	40 376.02	893 750.00
2022	25 000.00	14 941.36	39 941.36	868 750.00
2023	25 000.00	14 398.04	39 398.04	843 750.00
2024	25 000.00	14 072.05	39 072.05	818 750.00
2025	25 000.00	13 637.39	38 637.39	793 750.00
2026	25 000.00	13 202.73	38 202.73	768 750.00
2027	25 000.00	12 768.08	37 768.08	743 750.00
2028	25 000.00	12 333.42	37 333.42	718 750.00
2029	25 000.00	11 898.76	36 898.76	693 750.00
2030	25 000.00	11 464.10	36 464.10	668 750.00
2031	25 000.00	11 029.44	36 029.44	643 750.00
2032	25 000.00	10 594.79	35 594.79	618 750.00
2033	25 000.00	10 160.12	35 160.12	593 750.00
2034	25 000.00	10 725.47	35 725.47	568 750.00
2035	25 000.00	9 290.81	34 290.81	543 750.00
2036	25 000.00	8 856.16	33 856.16	518 750.00
2037	25 000.00	8 421.49	33 421.49	493 750.00
2038	25 000.00	7 986.84	32 986.84	468 750.00
2039	25 000.00	7 552.18	32 552.18	443 750.00
2040	25 000.00	7 117.52	32 117.52	418 750.00
...				...
2056	25 000.00	163.00	25 163.00	0

Une autre dette constituée par une avance versée par l'Agence de l'eau (taux zéro) pour les travaux de création du réseau d'assainissement (245 434€ remboursable sur 15 ans) et les travaux de

construction de la station d'épuration (123 637€ remboursable sur 20 ans) dont il reste encore 258 856,76 € à rembourser fin 2017.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL : 2 emprunts

Côté commune, la commune a contracté en 2017 deux emprunts dédiés au financement des travaux effectués à la salle des fêtes.

- 1 emprunt de 60 000 € sur 10 ans à taux fixe de 1,29 %
- 1 emprunt de 30 000 € sur 24 mois à taux fixe de 0,58 %

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	36 404.96	709.18	37 114.14	82 841.08
2019	6 404.96	617.73	7 022.69	46 436.12
2020	6 404.96	542.70	6 947,66	40 031.16
2021	6 404.96	466.72	6 871,68	33 626.20
2022	6 404.96	389.73	6 794.69	27 221.24
2023	6 404.96	311.77	6 716.73	20 816.28
2024	6 404.96	232.79	6 637.75	14 411.32
2025	6 404.96	152.79	6 557.75	8 006.36
2026	6 404.96	71.73	6 476.69	1 601.40
2027	1 601.40	5.15	1 606.55	0

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

En 2019, cet encours devrait être très allégé du fait que les deux emprunts court terme encore en cours en 2018 (300 k€ budget Eau/assainissement et 30 k€ budget principal) auront été remboursés.

7 DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2015	2016	2017
100 €	90 €	83 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

8 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2015	2016	2017
23,50 %	24,43%	31 %

Ce ratio mesure la charge de personnel (traitements agents communaux, coût personnel extérieur, et charges afférentes) de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

L'augmentation de ce ratio s'explique par les charges liées à la rémunération de l'activité postale sur une année complète et à l'avancement des agents.

9 (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

Commune

2015	2016	2017
95 %	91%	76 %

Eau / assainissement :

2015	2016	2017
-	80 %	776%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués en 2017 par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Amicale des enfants de Bellechaume	1 700,00 €
UNA	500,00 €
Institut Pasteur	200,00 €
Comité des fêtes de Bellechaume	1 800,00 €
Club des loisirs de Bellechaume	600,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Association sportive collège de Briennon	80,00 €
Association indépendante des parents d'élèves du collège de Briennon	100,00 €
Les restos du coeur	200,00 €
Bellechaume, son patrimoine, son histoire	400,00 €
AFSEP (scléroses en plaques)	100,00 €
Crèche Chailley	100,00 €
Collège J. Prévert Migennes	40,00 €
CIFA 89	100,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	6 020,00 €

Tableau des prestations en nature accordées aux associations en 2017

Prêt gracieux de la salle des fêtes (prix location aux résidents le WE en 2017 = 203 €)

Club des loisirs : 4 WE

Amicale des enfants : 3 WE

Association Bellechaume, son patrimoine, son histoire : 2 WE

Les amis de Bellechaume (Stock cars) : 2 WE

Amicale des pompiers : 1 WE

Association parents d'élèves du collège P Cousteau de Briennon : 1 journée

Association des parents d'élèves de l'école St Loup de Briennon : 1 WE

Prêt gracieux de matériel, photocopies : prestations non estimées en 2017

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

BUDGET PRINCIPAL : 1 - PRINCIPAL

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	183 481,00	156 332,67	22 329,65	4 818,68
RECETTES	183 481,00	183 614,76	1 800,00	-1 933,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	391 125,00	260 290,24		130 834,76
RECETTES	391 125,00	454 772,77		-63 647,77

PRESENTATION CONSOLIDEE : PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	183 481,00	156 332,67	22 329,65	4 818,68
RECETTES	183 481,00	183 614,76	1 800,00	-1 933,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	391 125,00	260 290,24		130 834,76
RECETTES	391 125,00	454 772,77		-63 647,77

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne (1 part sociale)

b) ... a garanti un emprunt

aucun

c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

+ de 75000 € : aucune

+ de 50% du produit au compte de résultat 2017 : aucune

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

néant

6/ Liste des délégataires de service public

néant

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : néant

ACQUISITIONS : néant

8/ Engagements pris dans le cadre du contrat de ville signé le 6 juillet 2015

néant

9/ BUDGET 2018

Le résultat à reporter pour la commune en 2018 est de 194 482,53 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2017	BP 2018	% BP 2018 / Reçu 2017
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	41 715	35 320	- 15.33%
73	IMPOTS ET TAXES	158 325	105 000	-33,68%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	111 923	84 106	-24.85%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 958	33 150	+3.73%
76	PRODUITS FINANCIERS	2	3	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	3	0	
13	ATTENUATION DE CHARGES	348	300	-13.80%
	RECETTES REELLES	344 274	257 879	-25.09%
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	0	0	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	110 497	194 482	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	454 771	452 362	- 5.29%

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : -15,33%

Légère baisse des recettes attendue par un déficit des ventes de bois (sur pied et affouages).

Chapitre 73 = impôts et taxes : -33,68%

En 2018, les taux des 4 taxes locales seront abaissés de 10% de manière à compenser la hausse des taux intercommunaux ces deux dernières années (+66% entre 2016 et 2018) et ainsi alléger la pression fiscale locale exercée sur les contribuables de la commune.

Par ailleurs, l'exonération par tiers de la taxe d'habitation en 2018 annoncée par le gouvernement a été anticipée en termes budgétaires ce qui explique la baisse des recettes provisionnées sur ce chapitre.

Chapitre 74 = dotations et participations : -24,85%

Les prévisions sont à la baisse par rapport à 2017 au regard de la baisse progressive et régulière du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat depuis 2013 (-10%/an). Les autres dotations n'ont pas jusqu'ici subi de baisse.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : +3,73%

Chapitre 013 = atténuations de charges : -13,80%

Ce chapitre enregistre les remboursements des trop perçu par les caisses de cotisations employeurs.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2017	BP 2018	% BP 2018 / Mandaté 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 774	116 050	+36,89%
60	Achats non stockés et prestations de services	17 140	27 650	+61,31%
61	Services extérieurs	49 533	62 500	+26,17%
62	Autres services extérieurs	23 472	27 500	+17,16%
635, 637	Impôts et taxes et vers. assimilés	2 370	2 700	+13,92%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	79 372	82 220	+3,58%
6216/6218	Personnel extérieur au service	1 045	1 200	+14,83%
64	Charges de personnel (traitements et charges)	77 205	79 770	+3,32%
631, 633	Impôts et taxes et vers. assimilés sur rémunérations	1 045	1 250	+19,61%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 348	76 700	+62%
66	CHARGES FINANCIERES	603	740	+22,71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	2 835	3 300	+16,40%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	41 131	41 131	-
022	DEPENSES IMPREVUES	0	5000	
	DEPENSES REELLES	256 065	325 141	+26,97%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	4 225	2 318	-45,13%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	124 903	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	260 290	452 362	+73,79%

Chapitre 011 = charges à caractère général : +36,89%

Une hausse des dépenses d'entretien des bâtiments est à prévoir pour renouveler des installations électriques de l'église, remplacement des chauffe-eau salle des fêtes et caserne, etc...

Chapitre 012 = charges de personnel : +3,58%

A noter pour 2018 une stabilisation de ces charges malgré la compensation de la hausse de la CSG intervenue en janvier 2018 et obligatoirement prise en charge par la collectivité employeur.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : +62%

Ce chapitre enregistre principalement :

- les dépenses relatives aux élus (indemnités, frais de mission, formations).
- les dépenses relatives aux subventions aux associations : une enveloppe de 6290 € est prévue pour 2018.
- les dépenses prévisionnelles pour des admissions en non-valeur
- la participation communale de 15% aux dépenses de travaux de voirie réalisés par l'intercommunalité en 2018 (20 000€)
- la participation aux dépenses de scolarité des communes qui accueillent la cinquantaine d'enfants de Bellechaume scolarisés en école primaire publique de Briennon et des autres communes auprès desquelles la commune a autorisé les inscriptions en dérogation à la carte de sectorisation scolaire (Arces, Cheny).

Chapitre 66 = Charges financières : +22,71%

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts**.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : +16,40%

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux titres annulés sur les exercices précédents, les aides sociales et subventions aux personnes de droit privé (remboursement cantine).

Chapitre 014 = Atténuation de produits : pas de changement entre 2018 et 2017

L'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2017	BP 2018	% BP 2018 / Reçu 2017
13	SUBVENTIONS	65 494	44 000	-32,81%
10	DOTATIONS FONDS RESERVES	13 772	5 794	-57,92%
16	EMPRUNTS	90 366	514	-99,43%
165	DEPOTS AT CAUTIONS RECUS	968	499	-48,45%
024	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	0	1180	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	
	RECETTES REELLES	170 600	51 987	-69,52%
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	13 013	2 318	-82,18%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (frais d'étude)	0	20 237	
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	0	124 903	
001	EXCEDENT REPORTE	0	27 282	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	183 614	226 728	+23,48%

LES DEPENSES

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2017	BP 2018	% BP 2018 / Mandaté 2017
20,21,23	INVESTISSEMENTS BRUTS	150 853	166 406	+10,31%
16	REMBOURSEMENT DE LA DETTE + CAUTION LOCATIONS	5 478	37 585	+586%
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	500	
020	DEPENSES IMPREVUES	0	2000	
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0	0	
	DEPENSES REELLES	156 332	206 491	+32,08%
041	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0	20 237	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	156 332	226 728	+45,02%

L'augmentation du budget investissement de la commune s'explique majoritairement par la réalisation de deux importants projets de travaux. D'une part, l'aménagement d'un terrain de 4 700 m² acquis en 2018 par la commune près de la salle des fêtes pour y proposer une aire de stationnement, équipée d'une borne de vidange pour les campings cars et agrémenté d'un skate parc en libre accès estimé à 84 500 €. D'autre part, la pose de panneaux aéro-voltaïques sur le toit de la mairie pour atteindre à terme l'autonomie énergétique de ce bâtiment estimée à 26 000 €.

Ces investissements seront financés par les fonds propres de la commune (entre 30 et 40% des projets) et les subventions sollicitées auprès de l'Etat (DSIL, DETR, Conseil départemental) et de la Région (contrat de territoire via le PETR), et ne seront confirmés qu'à réception de la notification de ces aides financières. D'autres investissements plus modestes ont été budgétés comme l'achat de quelques équipements pour la salle des fêtes (auto-laveuse, fourneau gaz), l'extension du réseau d'éclairage public chemin d'Avrolles et près de la salle des fêtes, etc..

BUDGET EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2018

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2017 avec **un excédent cumulé de 51 645,79 €** qu'il convient de reporter en 2018.

B/ Budget 2017

Le budget primitif s'équilibre à la somme de € dont **175 551 €** pour l'exploitation et **690 386 €** pour l'investissement.

1/ Les dépenses :

- **En exploitation :**

Chapitre 011 (charges courantes) : 66 206 €. Ce chapitre tient compte des dépenses de maintenance de la station d'épuration, et d'entretien du réseau d'eau potable vieillissant (réparation de fuites, déplacement d'anciennes conduites, pannes station de pompage, etc..).

Chapitre 012 : 3 100 €. Ce chapitre ne concerne que le montant alloué au budget communal principal pour le temps consacré par l'agent communal pour le relevé annuel des compteurs d'eau, soit 1/6 de son traitement brut annuel.

Chapitre 66 : 17 513 € Ce chapitre provisionne les montants des **intérêts** des emprunts en cours en 2018 soit le prêt long terme d'1000 000 d'euro contracté pour financer la station d'épuration, et pendant 4 mois les intérêts du court terme de 300 000 euro contracté pour financer les branchements assainissement en domaine privé.

Par ailleurs, 8 740 € sont virés à la section d'investissement.

- **En investissement :**

. Les principales dépenses d'investissement prévues en 2018 concernent la mise à jour papier et numérique des plans des réseaux (eau potable) qui s'avèrent très anciens (5000 €).

2/ Les recettes

- **En exploitation :** A noter la baisse de 0.06 €/m³ du prix global de l'eau correspondant à la baisse équivalente fixée en 2018 par l'Agence de l'eau à sa taxe de modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'eau. A compter de 2018, une redevance sera facturée à la commune de Champlost (16 000€) pour le traitement des effluents de ses hameaux Vachy et Prunelles par notre station d'épuration.

- **En investissement :**

Les recettes en 2018 sont principalement constituées de l'excédent reporté de 2017 (€) et du solde des subventions relatives aux travaux de raccordement à l'assainissement en domaine privé d'une part (€) et d'autre part au solde des travaux de construction de la station d'épuration versement des montants (€), les deux chantiers étant réceptionnés et validés par l'Agence de l'eau, principal financeur de ces travaux.

Un très important retard de versement du fonds de compensation par les services préfectoraux explique que la recette estimée en 2017 à 62 000 € (dépenses 2016) ne sera finalement encaissée qu'en 2018. La recette correspondant à la TVA compensée sur les dépenses 2017 sera donc provisionnée en 2019 par prudence.